

Tarifs d'obtention et de renouvellement de Vague Bleue® :

Audit environnement pour obtention de la marque :

Forfait en fonction de la taille de l'entreprise (*prix net de taxe*):

- De 0 à 9 salariés : 350 € (applicable aussi pour les centres de formation et associations)
- De 10 à 49 salariés : 500 €
- > 50 salariés : 650 €

Marque
renouvelable,
obtenue pour 3 ans

Ce forfait comprend la **réalisation de l'audit** avec rendu de rapport, **l'accompagnement** à la mise en place des bonnes pratiques environnementales pour répondre aux critères de la marque et la mise à disposition du **kit de communication**.

VOTRE CONTACT :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Interdépartementale – Délégation Gironde
46 rue du Général de Larminat
33074 BORDEAUX CEDEX

<https://www.artisans-gironde.fr/produit/formation/developpement-durable/label-vague-bleue/>

Marianne CARITEZ

Service économique – Pôle environnement

Tel : 05 56 99 91 42 – 06 07 98 78 22

marianne.caritez@cm-bordeaux.fr

Vague Bleue®



UPNBA
L'UNION DES PROFESSIONNELS DU NAUTISME DU BASSIN D'ARCACHON

NOUVELLE-AQUITAINE
GIRONDE

Professionnels du nautisme,
Participez à la protection de notre
environnement :

Engagez vous dans la marque

Vague Bleue®



Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous
accompagne pour l'obtention de la marque

MA Vague Bleue®

UPNBA
L'Union des Professionnels du Nautisme du Bassin d'Arcachon



La marque Vague Bleue® consiste à valoriser les bonnes pratiques de gestion des déchets dangereux et la sécurisation des stocks de produits liquides dangereux (neufs et déchets) dans la filière du nautisme.

Attribution de la marque Vague Bleue® :

Pour qui ? Pour toutes les entreprises de la filière nautique (construction et entretien de bateaux), les centres de formations et les associations qui travaillent dans le nautisme.

Comment ?



Critère 1 : Bonne gestion des déchets dangereux avec traçabilité (Contrat de gestion des déchets dangereux signé avec un prestataire privé et/ou apport en déchèterie publique ou professionnelle,...)

Critère 2 : sécurisation des stocks de produits liquides dangereux (neufs et déchets), avec mise en place de bacs ou palettes de rétention ou local de stockage fermé et sous rétention.



« Votre Professionnel prend soin de votre bateau...
...et aussi de la nature »

La marque Vague Bleue® a été créée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne. Marque déposée à l'INPI en 2007.

En devenant Vague Bleue®, vous vous engagez à :

- Justifier à tout moment de l'élimination des déchets en présentant les bordereaux de suivi d'élimination de ces déchets et en transmettant une copie du (ou des) contrat(s) de collecte de déchets dangereux à la CMAI33,
- Respecter des conditions de stockage de ces déchets dangereux garantissant le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur.
- Respecter les interdictions de brûlage à l'air libre et d'abandon sauvage de tout type de déchets,
- Optimiser la gestion des déchets non dangereux en favorisant le tri, le recyclage, la valorisation,
- Favoriser la prévention des déchets, tant quantitativement (éviter de produire des déchets) que qualitativement (réduire la dangerosité des déchets produits).

Un kit de communication pour votre entreprise

Le logo en version numérique



Une affiche (40*60 cm)

Un lot de 200 flyers pour distribution aux clients (10*21 cm)



La charte d'engagement (A4 papier cartonné)



6 panneaux « déchets » en PVC avec œillets, pour organiser votre zone de tri des déchets (29,7*42 cm)

Un panneau PVC pour un affichage extérieur (35*63 cm)

